

**En route vers la consigne modernisée et élargie****D'ici mars 2025 : 1 500 lieux de retour au Québec**

Pour en savoir plus, consultez la cartographie des lieux de retour à l'adresse www.consignaction.ca (en ligne d'ici le 1^{er} novembre 2023).

	Lieu de retour chez le détaillant	Autre type de lieu de retour
Clientèle cible	Grand public	Grand public et entreprises
Emplacement et type de lieu de retour	<p>Lieux de retour déjà existants chez un grand nombre de détaillants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • commerces qui vendent des contenants de boisson consignés dont la superficie de vente excède 375 m² (ou 4036 pi²) • commerces qui vendent des contenants de boissons consignés dont la superficie de vente est égale ou moins de 375 m² et qui souhaitent participer sur une base volontaire pour une période de transition qui prendra fin le 28 février 2025 (sous réserve d'une entente) 	<p>Implantation graduelle de : bâtiments ayant pignon sur rue, de plus grande superficie que celle des détaillants, et dotés d'équipements modernes et performants</p> <p>Ces nouveaux lieux de retour seront situés à moins de 1 km d'un commerce de détail visé, sauf dans le cas d'un regroupement. Dans le cas d'un regroupement, le lieu de retour doit être à proximité d'un des détaillants faisant partie du regroupement</p>
Mode de retour des contenants	Récupératrices automatisées et comptoir de service à la clientèle (détaillant)	Récupératrices automatisées de nouvelle génération, dépôt de sac, dépôt en vrac, comptoir de service à la clientèle
Remboursement	Argent comptant* ou déduction sur la facture	Argent comptant* ou remboursement automatisé
Volume	Moindres volumes	Grands volumes
Caractéristiques communes	<p>Les lieux de retour doivent être, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propres, sécuritaires, climatisés et bien éclairés • accessibles aux personnes à mobilité réduite • être facilement repérables et clairement identifiés aux couleurs de Consignaction 	

* Obligation réglementaire de rembourser le dépôt de la consigne en argent comptant à la demande du client.